

Observations du 22 février 2023

1)

A l'attention du commissaire enquêteur :

En tant que maraicher aux Billanges en Haute Vienne, je suis opposé au projet photovoltaïque qui est une énième façon d'artificialiser les sols qui sont déjà bien endommagés par nos pratiques : extension des villes, agriculture intensive, extension des routes, réchauffement climatique, ...

Tout ce qui artificialise les sols doit être combattu à notre époque.

Il y a de nombreux toits à équiper avant de s'en prendre aux sols.

cordialement,

Jean-Matthieu Fourt

2)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par ce courrier, je souhaite émettre mon avis entièrement défavorable au projet du parc photovoltaïque au sol d'Oradour-sur-Vayres.

La préservation des espaces agricoles est une priorité pour faire face aux enjeux alimentaires et climatiques. Je suis moi-même installée en agriculture dans le secteur, et vraiment je ne vois pas comment on peut être agriculteur au milieu d'une centrale photovoltaïque au sol.

Je vous suis gré de bien vouloir prendre en compte mon avis dans votre enquête publique.

Cordialement,

Hélène DOREMUS

3)

Madame la commissaire,

Je suis né en Limousin il y a plus de 50 ans, agriculteur en Agriculture biologique depuis mon installation en 2004 et, comme vous pouvez l'imaginer, très sensible à la préservation de notre environnement.

Depuis quelques années, j'ai fait installer des panneaux solaires sur mon bâtiment agricole afin de participer à la production d'électricité. Le photovoltaïque est sans doute une des solutions à la production d'énergie, en revanche, **il est totalement insensé de sacrifier des terres agricoles- de surcroît en agriculture biologique-pour produire de l'énergie** ! Comme de nombreuses études le montrent, en Haute-Vienne, une centaine de sites déjà artificialisés seraient disponibles pour la mise en place de telles installations.

Prétendre qu'il est possible de pratiquer de l'élevage est totalement fantaisiste : tout au plus, les bêtes prévus pourront-elles entretenir le site... et 50 hectares de terres agricoles seront perdus...

De plus, depuis quelques années, de nombreux porteurs de projets agricoles respectueux de notre environnement, cherchent des terres pour s'installer et participer à la revitalisation de nos campagnes ; si ce type de projet voit le jour, c'est la "porte ouverte" à une augmentation du coût des terres agricoles au profit de projets qui contribueront à désertifier davantage le milieu rural. J'ai des enfants qui ont grandi ici et qui souhaitent rester dans notre région, parce qu'ils aiment cette ruralité et nous laissons des promoteurs décider de l'avenir de nos terres !

Notre région est de plus en plus appréciée par des touristes à la recherche de lieux encore préservés, avec des sentiers de randonnées traversant des prairies et forêts limousines, longeant des étangs et des petites fermes. Qu'en sera-t-il lorsque ces chemins longeront des hectares de panneaux ? je doute que les touristes soient séduits....

Et enfin, les avis défavorables émis et très argumentés par le Pnr Périgord-Limousin, la CDPENAF et la CDNPS sont donc complétement ignorés ?

Une fois de plus, nous allons sacrifier nos campagnes pour permettre le profit de quelques-uns...

Je suis donc CONTRE cette centrale photovoltaïque et demande à ce que les panneaux soient installés sur les toits des bâtiments agricoles, commerciaux ou sur les friches industrielles, conformément aux recommandations ministérielles...

Lucien MASDIEU

4)

A l'attention du commissaire enquêteur,

Madame, Monsieur,

Je tiens à exprimer ma grande inquiétude face au projet de parc photovoltaïque prévu sur la commune d'Oradour sur Vayres.

Ce projet des Brégères supprime 40 ha de terres agricoles en les artificialisant. Ces terres, conduites en agriculture biologique, ne pourront plus faire l'objet d'une culture. La priorité à la production alimentaire voulue par la loi n'est pas respectée.

L'activité principale du projet des Brégères n'est pas la production agricole mais la production d'énergie électrique : ce projet ne peut en aucun cas être qualifié de projet agri-voltaïque. La Commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est prononcée contre le projet au motif qu'il ne proposait pas un projet agricole sérieux. La Commission confirme ainsi que le projet d'installation aux Brégères n'est pas du domaine de l'agri-voltaïsme.

La France perd l'équivalent d'un département de terres agricoles et d'espaces naturels tous les dix ans, selon l'Office français de la biodiversité. 928,7 hectares ont été artificialisés en Haute-Vienne entre 2009 et 2017, soit une moyenne de 214 hectares par an : la vocation agricole de notre territoire est menacée, et avec elle, les paysages et la biodiversité.

Le problème posé par ce projet réside essentiellement dans l'artificialisation des sols qui fait l'objet de recommandations et de réglementations de la part des autorités publiques.

Dans l'avis émis le 4 octobre 2022 par la Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle Aquitaine¹¹, les réserves émises touchent essentiellement les objections précédentes concernant notamment le choix d'une terre agricole sans recherche d'alternatives. Ainsi on peut lire page 8/9 : « La MRAe rappelle cependant que la stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, validée en comité de l'administration régionale du 19 mai 2021, prescrit un développement prioritaire et systématique du photovoltaïque sur les terrains déjà artificialisés, ce qui n'est pas le cas pour le présent projet.

Il faut stopper l'artificialisation des terres agricoles, partout en France. La production d'électricité solaire doit se faire via la transformation des toits de bâtiments, des parkings, des espaces déjà artificialisés.

Nous avons besoin de l'agriculture sur le territoire, ne laissons pas les intérêts économiques d'une très petite minorité mettre en péril la production alimentaire et la biodiversité. D'autres alternatives existent.

En vous remerciant pour votre attention,

Chloé Pellerin

5)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La France et toute l'Europe arrivent à un tournant sur différents sujets, notamment celui de l'agriculture et de l'énergie.

La combinaison « agrivoltaïsme » permet, et d'autant plus dans nos zones pauvres d'élevage, de maintenir des éleveurs en leur offrant de nouvelles perspectives.

Le département de la Haute-Vienne est l'un des départements du territoire national dont le revenu des agriculteurs est le plus bas. C'est aussi un département en déprise agricole, avec un taux de renouvellement très faible et une surface en friche ou non cultivée en augmentation constante.

Il faut en réalité accompagner et faciliter les projets photovoltaïques sur toiture ou au sol.

Ces projets de territoire sont structurants et répondent aux enjeux de demain, à savoir de souveraineté alimentaire et énergétique.

Il est aujourd'hui tout à fait possible de concilier production agricole et panneaux. Les nombreuses innovations technologiques et la grande capacité d'adaptation des exploitants agricoles favorisent ce déploiement. C'est aujourd'hui prouvé et mesurable.

Il faut que le pouvoir politique et les écologistes retrouvent un peu de bon sens et légifèrent pour accélérer la mise en place de ces projets. Je les invite, comme vous, à regarder la mise en place et le suivi des projets effectués en Haute-Vienne.

Nous disposons d'une instance professionnelle composée d'élus agricoles [tous les syndicats représentatifs du département], des collectivités notamment celles situées sur le territoire et le tout sous le regard bienveillant de l'administration et surtout de Madame la Préfète.

Nous avons imposé à tous les aménageurs :

- la présentation des projets avec les propriétaires et les exploitants en comité professionnel ;
- la mise en place de contrats « juridiques » pour protéger l'exploitant et le devenir des terres [maintien en terres agricoles, garantie de préservation des espaces à échéance du projet...] ;
- l'implantation de matériaux spécifiques pour limiter l'artificialisation des sols [type monopieux...] ;
- des aménagements spécifiques pour les animaux et la mise en culture [abreuvoirs, surface pour permettre le passage d'engins nécessaires à la production agricole...] ;
- des aménagements en lien avec :
 - la faune
 - la flore et l'insertion paysagère
- de nous garantir l'exclusion des zones humides ;
- la mise en place d'une concertation territoriale avec des présentations de projet sur le secteur environnant ;
- la mise en place d'un suivi avec une mobilisation des établissements de formation à des fins d'expérimentation [suivi des pousses d'herbe, suivi de l'état d'engraissement des animaux...] ;
- le paiement d'une compensation calculée dans le cadre du dispositif « Éviter - Réduire-Compenser »

Et bien plus encore...

Le projet en question, objet de la consultation, a bien évidemment été étudié et construit en ce sens. J'espère qu'il pourra voir le jour au plus vite. Il s'agit d'un projet exemplaire construit autour d'un véritable projet agrivoltaïque.

Je suis extrêmement satisfait que des exploitants agricoles de notre territoire puissent diversifier leur activité et leur revenu.

J'espère que le département de la Haute-Vienne pour une fois soutienne ces initiatives de manière unie et constructive. A force de reléguer au second plan les idées novatrices, ce sont d'autres départements, régions ou pays qui en récoltent les fruits et s'enrichissent.

Une production agricole et énergétique relocalisée est à soutenir pour nos exploitants, pour nos citoyens, pour nos territoires ruraux !

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos respectueuses salutations.

**Le Président,
Bertrand VENTEAU**

Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

6)

à l'attention du commissaire enquêteur,

1. Historique des parcelles - récompenser de mauvaises pratiques agricoles ?

Les parcelles concernées par le projet photovoltaïque des Brégères ont un historique bien particulier : à noter que Mr Douzièche, propriétaire des terres a bénéficié des primes de conversion en bio et confié l'exploitation à un sous-traitant. Au vu et au sus de tous, ces terres ont été massacrées : effacement des haies existantes, drainage des zones humides, labours profonds avec pour conséquence une forte érosion des sols due au ruissellement. L'argument selon lequel la culture du sarrasin ne serait pas rentable est donc extrêmement biaisé. La conversion en parc photovoltaïque relève bien évidemment de la spéculation abusive. L'autoriser reviendrait à récompenser ces pratiques désastreuses.

2. Présentation du projet par Corfou Solaire

A noter que les calculs de production présentés par la société exploitante Corfou solaire relèvent étonnamment du doigt mouillé, voire du foutage de gueule caractérisé : Les "environ 30ha" couverts de panneaux du projet présenté dans la première lettre d'information du prometteur auraient permis de produire "65% de la consommation de la communauté de communes". Dans la 3ème lettre d'information 3 hectares de landes ont été retirés du projet, mais les 27ha restants produiraient toujours "65% de la consommation".

Conformément aux prescriptions, Corfou solaire annonce un plan de compensation "écologique" : sauvegarde d'une lande à genêt de 3ha et plantation de haies. On ne saisit pas trop la plus-value "écologique" sachant que jusqu'à preuve du contraire et de mémoire de Limousin, les arbres n'ont aucun besoin d'une intervention humaine pour pousser.

Corfou solaire annonce l'installation d'un jeune agriculteur avec un projet ovin, ainsi qu'un projet apicole. Il y a t'il des candidats sérieux validés par la Chambre d'Agriculture ou bien n'est-ce qu'un effet d'annonce ?

Nul ne conteste que la nécessité de la Transition énergétique. En revanche, à quoi bon construire de nouvelles infrastructures, ce qui induit forcément un cout énergétique et environnemental, si les collectivités locales n'ont pas auparavant fait en sorte de limiter le gaspillage énergétique : isolation des locaux, chasse aux dépenses non nécessaires, plan

de sobriété à l'échelle locale. On a l'impression que, suivant la ligne gouvernementale, la politique mise en oeuvre par les collectivités consiste à ajouter de la production dite verte aux productions fossiles, ceci dans la perspective d'une hausse continue de la consommation. Les frigos connectés, les robots tondeuses et autres gadgets futiles sont-ils vraiment nécessaires dans un paradigme de bouleversement climatique et de raréfactions des ressources ? Une politique décente de transition énergétique peut-elle faire l'impasse sur la sobriété ?

La relative préservation du bocage limousin est un atout majeur pour le développement d'un tourisme nature de plus en plus demandé par les Français. L'agro-tourisme, notamment, peut être un complément économique stratégique pour les agriculteurs locaux. Ce projet, du fait de son impact visuel, affecterait lourdement la qualité paysagère de notre territoire, et compromettrait l'attractivité touristique. Plutôt que de concentrer des parcs importants, il serait moins impactant visuellement de diluer les projets photovoltaïques en petites unités de production.

Jean Tenant - agriculteur

7)

Madame,

J'habite à Oradour-sur-Vayres et ai consulté le dossier sur l'enquête publique citée en objet ; je suis opposée à l'installation de panneaux photovoltaïques pour plusieurs raisons :

- premièrement, la municipalité ne nous a jamais présenté publiquement et clairement ce projet en organisant des réunions publiques malgré notre demande via l'association VODE à laquelle j'appartiens ;
- pourquoi supprimer des terres cultivées et cultivables alors que des agriculteurs seraient prêts à les acheter à un prix raisonnable et à les exploiter ?
- notre région Limousin est belle, appréciée des estivants « c'est varié, vert, boisé, calme », protégée en quelque sorte de l'uniformité, de la monotonie, de l'industrialisation.

Espérant que vous serez sensible à mes observations et en tiendrez compte.

En vous remerciant à l'avance et avec mes sincères salutations.

Marie-Christine Codet-Boisse

8)

A l'attention du commissaire enquêteur.

J'habite la commune voisine d'Oradour-sur-Vayres et ai pris connaissance du projet photovoltaïque.

J'habite la région depuis 7 ans maintenant, région choisie pour ses forêts, ses habitants, ses agriculteurs avec leurs vaches et autres richesses.

Petit à petit le paysage change, coupes rases, haies arrachées et maintenant hectares de panneaux photovoltaïques.... sur terres agricoles ?? par un propriétaire n'habitant pas la région...

Est il possible de voir nos paysages préservés ? nos agriculteurs protégés ?

C'est mon souhait, pour tous et chacun et je ne pense pas que ce projet s'inscrive dans cette démarche dont la production permettrait de couvrir 65% de de la consommation de la communauté de communes (même avec 3 hectares en moins par rapport au projet initial),
on a du mal à y croire....

Merci de l'attention que vous porterez à mon avis
Cordialement

Bérody Amélie

9)

Madame La Préfète,

Je vous fais part dans ce mail de mon avis défavorable concernant la mise en place d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Oradour-sur-Vayres.

Je rejoins ainsi les avis défavorables à ce projet :

A. Le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin voit depuis une dizaine d'années une augmentation des installations d'agriculteurs et de maraîchers. La conversion en parc photovoltaïque de terres agricoles ne va faire que rendre plus difficile l'accès au foncier de nouveaux agriculteurs. Je suis pour la priorisation des installations photovoltaïques sur les toits de bâtis déjà existants (granges, toits de bâtiments publics, entrepôts) ou encore, comme le conseille l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de mettre ces installations sur des parkings (ajout d'ombrières photovoltaïques) et zones délaissées. Dans le rapport *Évaluation du gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques* publié par l'ADEME en avril 2019, la Haute-Vienne compte comme lieu favorables à l'accueil d'installations photovoltaïques 52 parkings et 63 zones délaissées c'est-à-dire des friches industrielles, commerciales ou encore des zones polluées empêchant d'autres activités. Au regard de cette étude de l'ADEME je ne peux que m'opposer à l'installation d'un parc photovoltaïque sur des terres agricoles à Oradour-sur-Vayres.

B. Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a émis un avis défavorable à ce projet avec pour argument principal le choix de terres agricoles pour ce projet et la proximité avec des habitations qui sont à moins de 200 mètres. L'artificialisation des sols est également un point important dans l'avis défavorable concernant ce projet (cette avis du PNR date du 18 mars 2021).

C. La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a également émis un avis négatif sur le projet avec, une nouvelle fois, l'argument que le projet prive le territoire de terres ayant le potentiel d'accueillir des activités agricoles. L'importance en superficie de la parcelle concernée (plus d'une quarantaine d'hectares) incite la CDPENAF à favoriser l'installation d'activités agricoles diversifiées, notamment le développement d'une activité de maraîchage rendue impossible si le projet photovoltaïque aboutit (voir l'avis du CDPENAF du 26 mai 2021).

Je comprends l'importance de la transition énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Je suis moi-même convaincu que les panneaux solaires peuvent être un appui important pour les ressources en électricité d'un territoire.

Mais, les caractéristiques du projet porté par Corfu Solaire sur la commune d'Oradour-sur-Vayres, montrent que ce projet n'est pas abouti et peut même être qualifié de paradoxal puisque l'objectif d'efficacité écologique des panneaux est annulée par les conséquences écologiques négatives liées à une prise en compte incomplète du territoire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Victor (habitant de Champagnac-la-Rivière)

10)

A l'attention du commissaire enquêteur

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous part de ma profonde opposition au projet Photovoltaïque sur les terres d'Oradour sur Vayres qui m'ont vu grandir et que j'ai vu être dégradé au fil des années. Ce projet représente le saccage ultime de ces terres cultivables et dénaturera irréversiblement le paysage verdoyant qu'est le parc naturel régional du Périgord-Limousin.

J'ai grandi dans le village des Grandes Brégères et j'ai été témoin des crimes ci-dessous commis par des personnes sans scrupules autres que le gain économique au détriment de la nature et de l'histoire de la région :

1. Destruction de deux superbes granges en pierres apparentes dans mon village. Le propriétaire a vendu les poutres en chêne à l'étranger.
2. Elagages des haies présentes dans les champs autour du village (de Puichevalier / Le Petit Ecubiloux jusqu'à Les Gardelles, en passant par Les Petites Brégères)
3. Destruction complète de haies et forêt afin de faire de la monoculture non bio (idem de Puichevalier / Le Petit Ecubiloux jusqu'à Les Gardelles, en passant par Les Petites Brégères). Les chemins de randonnée ne sont plus les mêmes, blessés par des années de destructions.

Je pense qu'il n'est pas trop tard pour redonner un peu de dignité à cette région dont la nature a été saccagée par certains agriculteurs et autres acteurs. Cela serait clairement un crime, non pas supplémentaire mais ultime que d'artificialiser un peu plus cette zone avec des panneaux solaires. Et ce n'est pas le projet de troupeau de moutons qui va rendre le projet moralement acceptable.

Je pense qu'il existe suffisamment de zone artificialisée en Limousin qui sont parfaitement aptes à recevoir un tel projet.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Johan Broc

11)

A l'attention du commissaire enquêteur.

Le projet de parc photovoltaïque au sol, au lieu dit des Brégères, commune de Oradour sur Vayres ne me paraît pas répondre aux réelles préoccupations environnementales du moment, en ce sens qu'il artificialise des terres à vocations agricoles et dont la biomasse joue un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité, du climat et dans ses effets sur la gestion des eaux pluviales. Je suis tout à fait favorable au photovoltaïque en toiture, sur les parking et dans les friches industrielles et commerciales, je possède moi-même une telle installation sur mon habitation car la production d'énergie verte me paraît être essentielle à la transition énergétique mais elle ne devrait pas entrer en concurrence avec les activités agricoles et la protection des terres arables.

Serge DUGEAY

12)

à l'attention du commissaire enquêteur

Bonjour,

Ce message pour répondre à l'enquête publique en cours portant sur le projet d'une implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques, prévue sur 40 ha de terres agricoles situées à Oradour-sur-Vayres et Vayres, en Haute-Vienne.

Je tiens à exprimer mon opposition à ce projet.

En effet, l'artificialisation des terres agricoles est une entrave majeure au développement de la biodiversité. Or les différents rapports scientifiques nous indiquent que celle-ci est en déclin de façon alarmante. Continuer dans ce sens est donc aller à l'inverse de ce qu'il faut faire, et ainsi continuer à voir décliner la biodiversité, avec toutes ses conséquences directes sur les cultures, et notre environnement plus globalement.

Pour limiter l'impact environnemental de ces projets, leur installation sur des sites déjà artificialisés doit être favorisée. Ici ce n'est pas le cas.

De plus l'activité principale du projet des Brégères n'est pas la production agricole mais la production d'énergie électrique. Ce projet d'installation aux Brégères n'est pas du domaine de l'agri-voltaïsme.

Je soutiens toutes les points énoncés dans le rapport de Vayres Oradour Défense Environnement.

C'est pourquoi je m'oppose à ce projet.

Cordialement,

Claire Bernard

13)

Bonjour,

Riverain d'un projet de futur parc photovoltaïque sur des terres agricoles dans une autre commune, je souhaite exprimer mon avis sur ce projet.

Opposé à l'installation de parc photovoltaïque sur les terres agricoles, je m'oppose donc à ce projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur des terres agricoles sur la commune d'Oradour-sur-Vayres.

Les terres agricoles doivent être dédiées aux cultures et à l'élevage.

Le rôle des agriculteurs n'est pas de subvenir aux besoins énergétiques mais de produire une alimentation saine et durable.

C'est pour cela que les terres agricoles sont entre leurs mains.

Des surfaces déjà artificialisées ou dégradées existent pour les installations solaires, ainsi que de nombreuses toitures de bâtiments.

Couplé à des efforts de sobriété de la part de tous, ces surfaces sont suffisantes pour assurer notre fourniture en énergie.

14)

A l'attention du commissaire enquêteur,

Je voulais vous signaler que je m'oppose fermement à ce projet sur terres agricoles.

En effet, celles-ci doivent garder leur vocation nourricière dont nous avons tant besoin.

Elles ne doivent pas devenir source de profit pour son propriétaire qui est juste un chasseur de prime.

En effet, il a converti en bio ses terres pour toucher les primes pendant 5 ans et maintenant veut les artificialiser avec ce projet. Ce n'est pas l'alibi des moutons qui doit masquer cette artificialisation qui sera bel et bien là.

De plus, ces projets ne font qu'augmenter la spéculation sur le prix des terres. Stop à cela.

Non et non, moi même adhérent de la citoyenne solaire, je suis 100% pour les installations qui doivent recouvrir les toitures, les parking, les surfaces déjà artificialisée, les friches industrielles mais en aucune façon des terres agricoles. Il y a déjà tant de surface déjà artificialisée, couvrons les déjà de panneaux.

Je partage totalement l'avis des agriculteurs à ce sujet :

https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Positionnement_agriphotovolta%C3%AFsme.pdf

<http://indre.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=11169>

http://confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=985

Bien cordialement

Benoit BRULIN

15)

à l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur,

Je ne comprends pas comment on peut envisager d'occuper des terrains agricoles pour du photovoltaïsme alors qu'il y a tant de bâtiments dont les toitures ne sont pas encore exploitées. A fortiori si cela conduit à abandonner une culture végétale alors qu'on en manque fortement sur le territoire que ce soit pour nourrir des animaux ou des humains. Je vois en outre qu'il s'agit d'un propriétaire qui n'habite même pas le territoire et donc que cela ne contribuera pas au développement local.

Bien cordialement

Marius Chevallier

16)

à l'attention du commissaire enquêteur,

Madame, Monsieur,

je vous écris en tant que citoyen pour émettre un avis défavorable concernant le projet d'une implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques, prévue sur 40 ha de terres agricoles situées à Oradour-sur-Vayres et Vayres, en Haute-Vienne.

A l'heure où la disparition des terres agricoles est largement documentée en France et en Europe et dans le même temps les surfaces déjà artificialisées sont loin d'être pleinement mobilisées pour des installations de centrales photovoltaïques, il ne semble pas justifié de dévoyer de leur fonction productive alimentaire ces 40ha.

La rémunération des paysans est un enjeu majeur, mais celle-ci ne doit pas reposer sur la mise entre parenthèse de leur fonction première de nourrir au profit d'autres activités rémunératrices mais prédatrices de terres agricoles et de ressources.

Enfin, dans le cas présent, la conversion de terres aujourd'hui dévolue à une production végétale, qui sont déficitaires à l'échelle de notre territoire, au bénéfice d'un maintien d'une valorisation agricole qui relève plus ici de l'alibi par de l'élevage nous semble là encore un point négatif du projet présenté.

Madame, Monsieur, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce message.

Julien DELLIER